



Un enregistrement est il valable pour la justice?

Par **maritotoche**, le **27/08/2011 à 10:36**

Bonjour,rnJ AI ETE ENREGISTRE A MON INSSUE CHEZ MOI ,UNE PERSONNE AVAIT CACHE UN MAGNETOPHONE,cette personne a porter plainteet je passe bientôt au tribunal pour violence volontaire ma question a t on le droit d enregistrer une personne chez elle sans qu on le sache?

Par **amajuris**, le **27/08/2011 à 10:43**

bjr,rnle principe, les moyens obtenus de manières déloyales ne sont pas recevables.rnen droit civil, ce principe est absolu.rnen droit pénal, en général le juge examine la force probante des preuves obtenues par ces méthodes.rnun exemple récent, une aide maternelle a été condamnée pour violences sur enfant car les parents l'avaient filmés avec une webcam à son insu.rndonc la réponse est oui à votre question mais cela dépend du juge qui apprécie souverainement en fonction d'autres éléments (témoignages, récidive ou pas..).rncdt

Par **maritotoche**, le **27/08/2011 à 10:52**

merci pour votre reponse, pour ma part ce sont des injures que je regrette evidemment,vais je faire de la prison,en sachant que je n ai jamais eu d ennui avec la justice?

Par **amajuris**, le **27/08/2011** à **10:53**

bjr,rnde la prison je ne pense pas pour des injures.

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **11:54**

non, puisque la prison n'est pas prévue pour les injures simples.rnDe plus, ici, ce sont des injures privées, donc une contravention de 1ère classe (max 38 euros)